



Communiqué de presse

Contre la menace de perte d'emplois dans l'industrie horlogère

Berne, le 16 février 2012 – Si la loi suisse sur la protection des marques est révisée, tel qu'est actuellement proposé dans le projet, des milliers d'emplois dans l'industrie horlogère suisse seront à risque et la qualité des montres du segment à bas prix et prix moyen décroîtra. Ceci est l'avis de l'IG Swiss Made, dans laquelle sont unies des entreprises horlogères suisses de petite et moyenne taille. L'IG s'oppose à la forme prescrite, qui est hostile envers les PME, de la révision de la loi suisse sur la protection des marques.

L'IG Swiss Made décrit la législation actuellement proposée par la commission chargée de l'examen préalable du Conseil National comme arbitraire et contre-productive. Celle-ci propose qu'une montre ne puisse porter l'étiquette « Fabriqué en Suisse » seulement si au moins 60% du coût de revient du produit sont réalisés en Suisse. La législation actuelle du secteur de l'horlogerie base sur le fait qu'au moins 50% du mouvement, qui est la pièce maîtresse d'une montre, soit suisse. La législation discutée au parlement va plus loin que la pratique, en ce qui concerne la protection de l'origine des produits, de la plupart des autres pays industrialisés. En Allemagne 45% de la valeur ajoutée doit être réalisée dans le propre pays pour que le produit puisse être dénommé « Made in Germany » ; une législation bien plus avantageuse pour les PME allemandes.

Discrimination des petites et moyennes entreprises horlogères ... et des consommateurs

La règle des 60% est soutenue unilatéralement par la Fédération Horlogère, dans laquelle les fabricants de montres de luxe et les entreprises de produits de luxe ont le dernier mot. Ceux-ci bénéficieraient de la révision parce qu'ils produisent la plus grande partie de leur produits eux-mêmes. Les moyennes et petites entreprises horlogères, qui sont plus dépendantes des fournisseurs étrangers, seraient menacées dans leur existence par la nouvelle législation.

Dans ce contexte l'IG Swiss Made fait également référence aux désavantages qu'aurait la nouvelle législation pour le consommateur. Raison : pour pouvoir atteindre la part suisse de 60%, il y a le risque de devoir avoir recours à des composants étrangers bon marché et ainsi de qualité moindre. Ceci mènerait à une réduction en qualité des montres suisses, ce qui est à l'opposé du but de la nouvelle proposition de loi.



La législation proposée affaiblit l'économie suisse et c'est pour cela que l'IG Swiss Made invite donc le parlement de renoncer à une définition arbitraire de la part Swissness de 60% et de laisser, comme plusieurs autres pays industriels, la part du marché intérieur à 50%. « Grace à la législation qui date d'y à 40 ans et la loi contre la concurrence déloyale, les consommateurs suisses ne se sont à ma connaissance jamais plaints qu'ils ne peuvent pas se défendre contre la tromperie », dit Ronnie Bernheim, cofondateur de l'IG Swiss Made et copropriétaire du groupe de montre Mondaine (Montre de gare, M-WATCH). « 2011, qui était une année record, a montré à nouveau que les grands fabricants internationaux de montres de luxe n'ont pas été affectés par la législation actuel. »

Pour de plus amples informations:

IG Swiss Made

c/o Dr. Sigmund Pugatsh

Beethovenstrasse 11, Zürich

T +41 44 286 50 10

F +41 44 286 50 18

spugatsh@rp-law.ch

www.ig-swissmade.ch